

COMPTES ANNUELS

2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

SAS 74EMPLOI

8 rue Pasteur
74300 CLUSES

Tél.

Fax.

APE : 7820Z-

Siret : 78940030600047

Certifié conforme
l'original
Le Président



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	2 250	2 250		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	58 225	55 312	2 912	4 868
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	60 475	57 562	2 912	4 868
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Clients et comptes rattachés	387 092	32 735	354 357	337 429
Autres créances	852 895		852 895	352 048
Charges constatées d'avance	1 244		1 244	9 085
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	20 415		20 415	424 451
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	1 261 645	32 735	1 228 911	1 123 013
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecart de conversion et différence d'évaluation - actif (VII)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)	1 322 120	90 297	1 231 823	1 127 880
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à moins d'un an			624 256	

Bilan Passif

	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé...)	6 200	6 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	620	620
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	625 056	537 557
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	56 422	87 499
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	688 298	631 876
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (Ibis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		205
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	104 822	176 366
Dettes fiscales et sociales	286 336	318 673
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	152 367	760
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	543 525	496 004
Ecart de conversion et différence d'évaluation - passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	1 231 823	1 127 880
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	543 525	

COMPTES ANNUELS

2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 74EMPLOI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 1 231 823 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 56 422 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/04/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

Règles et méthodes comptables

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

L'actionnaire unique de la société acti'v cellule RH, la SAS acti'v emploi a procédé à une transmission universelle du patrimoine au profit de la SASU groupe belvedia lors d'une AGE en date du 27 novembre 2025.

74 EMPLOI

Société par actions simplifiée au capital de 6 200,00 €

Siège social : 1 Avenue des Vespins

06800 CAGNES SUR MER

RCS ANTIBES 789 400 306

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 30 JUIN 2026

(... / ...)

TROISIEME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2025 d'un montant de 56 422 euros de la manière suivante :

Origine :

- Résultat de l'exercice 56 422 Euros
- TOTAL 56 422 Euros

Affectation :

- Autres réserves..... 56 422 Euros
- TOTAL 56 422 Euros

A l'issue les capitaux propres de la Société se présentent comme suit :

- Capital social 6 200 Euros
 - A la réserve légale 620 Euros
 - Autres réserves 681 478 Euros
- TOTAL..... 688 298 Euros

Le montant des capitaux propres est de 688 298 Euros après affectation.

L'associée unique prend acte qu'il n'a pas été distribuée de dividendes au titre des trois derniers exercices.

(... / ...)

